

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Neji HERGLI et M. Walid Ben Salah.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2014
 (exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin	2014	31 Décembre	2013
ACTIFS			Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	10 170 333	10 497 179	7 843 552	
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	343 424 509	340 282 119	327 545 139	
Portefeuille-titres commercial		-	20 218	500 000	
Portefeuille d'investissement	6	21 215 749	18 450 878	19 505 239	
Valeurs immobilisées	7	2 850 178	3 053 542	2 910 837	
Autres actifs	8	5 519 947	4 732 975	5 206 532	
TOTAL DES ACTIFS		383 180 715	377 036 911	363 511 299	
PASSIFS			Notes		
Dettes envers la clientèle	9	3 671 393	3 198 219	3 068 741	
Emprunts et dettes rattachées	10	304 285 253	303 399 245	295 605 894	
Fournisseurs et comptes rattachés	11	17 766 603	15 042 728	6 195 548	
Autres passifs	12	4 472 085	5 151 005	4 250 121	
TOTAL DES PASSIFS		330 195 334	326 791 197	309 120 304	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000	
Réserves		24 652 308	22 730 865	22 681 586	
Résultats reportés		3 456 294	509 321	509 321	
Actions propres		(2 679 919)	(1 655 149)	(2 366 762)	
Résultat de la période		2 556 698	3 660 677	8 566 851	
Total des capitaux propres	13	52 985 381	50 245 714	54 390 996	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		383 180 715	377 036 911	363 511 299	

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2014***(Exprimé en dinars)*

	30 Juin		31 Décembre
	2014	2013	2013
ENGAGEMENTS DONNES	63 584 070	63 251 380	51 016 777
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	21 330 867	26 978 658	13 385 360
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42 253 203	34 432 722	37 631 417
Engagements sur titres	-	1 840 000	-
ENGAGEMENTS RECUS	484 061 712	480 771 849	464 770 448
Cautions Reçues	159 621 476	162 060 884	153 756 278
Garanties Reçues	-	765 932	-
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	51 922 619	49 291 709	47 314 793
Valeurs des biens, objet de leasing	272 517 617	268 653 324	263 699 377
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	30 438 500	17 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus des banques locales non encore encaissés	19 000 000	17 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés	11 438 500 (*)	-	-

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	30 Juin 2014	31 Décembre 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	16 780 805	16 110 511
Intérêts et charges assimilées	15	(8 955 294)	(7 843 427)
Produits des placements	16	395 862	288 620
Autres produits d'exploitation		176 282	198 261
Produit net		<u>8 397 655</u>	<u>8 753 965</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	1 828 585	1 828 573
Dotations aux amortissements	18	200 239	217 063
Autres charges d'exploitation	19	820 188	842 252
Total des charges d'exploitation		<u>2 849 012</u>	<u>2 887 887</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 548 643</u>	<u>5 866 077</u>
			<u>12 036 451</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	2 373 469	1 490 078
Dotations nettes aux autres provisions	21	6 718	(53 091)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 168 456</u>	<u>4 429 090</u>
Autres gains ordinaires	22	29 368	149 739
Autres pertes ordinaires	23	(3 640)	(425)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 194 184</u>	<u>4 578 404</u>
			<u>10 693 809</u>
Impôts sur les bénéfices	24	(637 486)	(917 727)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>2 556 698</u>	<u>3 660 677</u>
			<u>8 566 851</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	30 Juin 2014	31 Décembre 2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	119 224 863	113 795 741
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(106 580 019)	(115 355 501)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(2 328 603)	(2 511 517)
Intérêts payés	28	(8 945 953)	(7 439 634)
Impôts et taxes payés	29	(3 532 773)	(3 273 162)
Autres flux liés à l'exploitation	35	(501 457)	1 662 165
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		(2 663 942)	(13 121 908)
			(4 348 436)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(138 824)	(252 568)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	13 120	81 945
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(2 174 350)	(4 810 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	2 212 591	1 319 499
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		(87 463)	(3 661 124)
			(5 875 956)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat des actions propres	13	(313 157)	(675 222)
Dividendes et autres distributions	34	(3 637 827)	(3 708 989)
Encaissements provenant des emprunts	10	121 825 000	103 660 000
Remboursements d'emprunts	10	(113 295 830)	(82 106 613)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		4 578 186	17 169 176
			8 456 909
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires			
		500 000	1 500 000
			1 000 000
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 843 552	8 611 035
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	10 170 333	10 497 179
		2 326 781	1 886 144
			(767 483)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2014, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de

trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsideration de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créiteur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit

juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Banques	9 640 400	9 338 722	7 108 920
- Caisses	529 933	1 158 457	734 632
Total	10 170 333	10 497 179	7 843 552

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Créances sur contrats mis en force	366 989 928	362 494 698	348 663 095
Encours financiers	341 994 237	337 405 596	325 654 720
Impayés	26 479 284	26 511 119	24 372 052
Intérêts échus différés	(1 483 593)	(1 422 017)	(1 363 677)
Créances sur contrats en instance de mise en force	970 727	334 247	457 999
Total brut des créances leasing	<u>367 960 656</u>	<u>362 828 945</u>	<u>349 121 094</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 516 580)	(6 160 648)	(5 908 350)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 039 255)	(11 754 223)	(11 262 534)
Provision collective	(2 200 000)	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 780 310)	(2 431 953)	(2 205 071)
Total net des créances leasing	<u>343 424 509</u>	<u>340 282 119</u>	<u>327 545 139</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013

326 112 719

Additions de la période

- Investissements	103 743 154
- Relocations	706 582
- Transferts	4 441 423

Retraits de la période

- Cessions à la valeur résiduelle	(11 135)
- Cessions anticipées	(5 555 039)
- Relocations	(778 176)
- Transferts	(4 038 156)
- Remboursements du capital	(81 656 408)

Solde au 30 juin 2014

342 964 964

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	158 326 488	152 747 699	150 935 998
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	223 120 141	218 536 518	210 971 531
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 763 227	9 957 230	5 415 012
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>384 209 856</u>	<u>381 241 447</u>	<u>367 322 541</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	25 961 309	24 737 792	24 177 315
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	25 574 541	23 389 038	21 889 691
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	386 768	1 164 879	1 247 787
Total des produits financiers non acquis	<u>51 922 619</u>	<u>49 291 709</u>	<u>47 314 793</u>
- Valeurs résiduelles			
- Contrats suspendus contentieux	2 879 789	197 405	494 238
- Contrats en instance de mise en force	6 827 210	5 258 453	5 152 734
	970 727	334 247	457 999
<u>Encours des contrats</u>	<u>342 964 964</u>	<u>337 739 843</u>	<u>326 112 719</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELLE (SUITE)

ANALYSE PAR CLASSE						TOTAL
A	B 1 Actifs courants	B 2 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 3 Actifs incertains	B 4 Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers						
Impayés						
Contrats en instance de mise en force						
CREANCES LEASING						
Avances reçues (*)						
Dépôts de garantie (*)						
ENCOURS GLOBAL						
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
TOTAL ENGAGEMENTS						
Produits réservés						
Provisions sur encours financiers						
Provisions sur impayés						
TOTAL DE LA COUVERTURE						
ENGAGEMENTS NETS						
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)						
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2013						
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés						
Ratio de conversion des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2013						

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Titres de participation	11 282 388	11 278 038	11 278 038
- Titres immobilisés	10 154 940	9 193 840	8 448 780
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
Montant brut	21 439 328	20 473 878	19 728 818

A déduire :

- Versement restant à effectuer sur titres	-	(1 840 000)	-
Montant libéré	21 439 328	18 633 878	19 728 818

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(223 579)	(183 000)	(223 579)
Montant net	21 215 749	18 450 878	19 505 239

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2013	11 278 038	11 278 038	

Additions de la période

- Société CGI	4 350	4 350	-
Soldes au 30 Juin 2014	11 282 388	11 282 388	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2013	8 448 780	8 448 780	-

Additions de la période

- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECNO CAP BON	90 000	90 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 1	303 700	303 700	-

Retraits de la période

- Société DAR EL JELD	(250 000)	(250 000)	-
- SPI LE CAPITOLE	(130 000)	(130 000)	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	(25 000)	(25 000)	-
- Société FORACHEM	(38 840)	(38 840)	-
- Société NAWEL INDUSTRIE	(20 000)	(20 000)	-

Soldes au 30 Juin 2014	10 154 940	10 154 940	-
-------------------------------	-------------------	-------------------	----------

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	999 940	10	9 999 400	2010/2011/2012/2013	99,99%
Total des titres de participation					11 282 388
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR	33 344	10	333 440	2010	4,17%
* Société OCEANA	1 375	100	137 500	2009	2,46%
* Société Immobilière de Carthage	12 000	100	1 200 000	2008/2010/2011	16,67%
* Société TERRE ET PIERRE	250	100	25 000	2010	7,81%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	200	100	20 000	2010	10,00%
* Société DAR EL JELD	12 500	100	1 250 000	2010/2012	20,16%
* SPI LE CAPITOLE	500	100	50 000	2010/2012	5,68%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société VOG TUNISIE	6 000	100	600 000	2010	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société LASER INDUSTRIES	12 500	10	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	1 000	100	100 000	2011/2012	20,00%
* Société MIDICARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société SWEET HOME	6 400	10	64 000	2012	29,91%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
* Société LA GRIFFE	50 000	10	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100	50 000	2013	27,78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100	450 000	2014	30,00%
* Société ECOMAT	19 200	25	480 000	2014	20,00%
* Société GREEN TECHNO	700	100	70 000	2014	29,79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10	125 000	2014	29,41%
* Société VESTA	9 630	10	96 300	2014	30,00%
* Société INVEST IMMO	4 500	10	45 000	2014	30,00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10	90 000	2014	30,00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10	30 000	2014	30,00%
* Société RED TEC	400	100	40 000	2014	28,57%
* Société POLYBAT	44 000	10	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100	303 700	2014	
Total des titres immobilisés					10 154 940
Total					21 437 328

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRÈTE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur comptable nette							
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de la période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période
Logiciels		95 675	6 135	-	-	101 810	95 675	1 023	-	-	96 698
Total des immobilisations incorporelles	95,675%	6 135	-	-	-	101 810	95,675%	1 023	-	-	96 698
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	-	4 527 614	2 243 458	97 899	-	-	2 341 357
Matériel de transport	20,0%	857 351	54 649	35 000	-	877 000	527 312	57 130	35 000	-	549 442
Equipements de bureau	10,0%	373 206	18 880	807	-	391 279	269 453	10 074	581	-	278 945
Matériel informatique	33,3%	284 416	47 807	11 561	-	320 663	247 202	18 184	11 561	-	253 826
Installations générales	10,0%	400 232	11 352	-	1 144	410 440	244 558	14 261	-	458	258 361
Total des immobilisations corporelles	6 442 820	132 689	47 368	1 144	6 526 996	3 531 982	197 549	47 142	458	3 681 931	2 845 065
TOTAUX		6 538 495	138 824	47 368	1 144	6 628 806	3 627 657	198 571	47 142	458	3 778 628
											2 850 178

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Prêts au personnel	2 647 455	2 334 247	2 434 323
- Crédances sur cessions d'immobilisations	315 121	338 406	663 421
- Crédances sur cessions titres de participations	296 000	-	296 000
- Avances aux fournisseurs	91 439	91 150	146 150
- Avances et acomptes au personnel	12 408	7 075	-
- Etat, crédit de TVA	565 197	170 114	-
- Compte d'attente / avance de TVA	185 799	60 025	142 684
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	(voir note 24)	4 004	-
- Produits à recevoir des tiers	646 890	1 282 529	1 198 852
- Compte d'attente	5 719	14 321	6 465
- Charges constatées d'avance	218 338	224 147	46 310
- Autres comptes débiteurs	391 606	221 180	250 317
- Charges à répartir	30 833	13 500	22 500
- Frais d'émission des emprunts étrangers	219 836	-	-
- Frais d'émission des obligations	433 508	506 875	536 999
Total brut	6 064 153	5 263 568	5 744 020
A déduire :			
- Provisions	(544 206)	(530 593)	(537 488)
Montant net	5 519 947	4 732 975	5 206 532

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption			Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Fin de période	Début de la période	Dotations de la période	Fin de période				
Charges à répartir	33%	678 360	10 000	688 360	655 860	1 667	657 527		30 833	
Frais d'émission des obligations	(a)	3 652 831	20 038	3 672 869	3 115 831	123 529	3 239 360		433 508	
Frais d'émission des emprunts étrangers		-	228 231	228 231	-	8 395	8 395		219 836	
TOTAUX		4 331 191	258 270	4 589 461	3 771 691	133 591	3 905 282		684 177	

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des obligations sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations et des emprunts étrangers, s'élevant à D : 131.924 figure parmi les charges financières.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	177 250	220 250	187 250
- Avances et acomptes reçus des clients	3 489 068	2 972 894	2 876 416
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
Total	3 671 393	3 198 219	3 068 741

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Banques locales	83 185 714	91 314 286	92 364 286
- Banques étrangères	44 750 017	24 843 650	23 242 276
- Emprunts obligataires	121 800 000	127 000 000	125 500 000
- Billets de trésorerie	15 100 000	13 100 000	10 200 000
- Certificats de leasing	33 000 000	41 000 000	38 000 000
Total emprunts	297 835 731	297 257 936	289 306 561
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 999 433	1 514 366	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	200 284	123 006	147 828
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 540 952	3 935 038	4 380 077
- Intérêts courus sur certificats de leasing	740 282	743 865	536 910
- Intérêts constatées d'avance sur billets de trésorerie	(100 650)	-	-
- Commissions courus sur emprunts bancaires étrangers	177 212	-	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(76 024)	(71 488)	(96 489)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(31 805)	-	(33 732)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(162)	(103 478)	(78 710)
Total dettes rattachées	6 449 522	6 141 309	6 299 332
Total	304 285 253	303 399 245	295 605 894

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période					
						échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an					
CRÉDITS BANCAIRES												
BANQUES LOCALES												
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-					
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-					
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000					
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000					
ATTUARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	500 000	500 000	500 000					
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	900 000	-	900 000	-	900 000					
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-					
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	5 714 286	-	1 428 571	4 285 715	1 428 571					
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000					
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000					
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000					
ATTUARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	750 000	-	150 000	600 000	300 000					
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000					
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000					
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000					
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	1 600 000	1 200 000	400 000					
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	5 600 000	4 200 000	1 400 000					
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000					
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	5 600 000	4 200 000	1 400 000					

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Fin de période			
			Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes plus d'un an échéances à moins d'un an
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 200 000	-	-	3 200 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	400 000	1 600 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	200 000	800 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	4 500 000	-	500 000	4 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	10 000 000	-	-	10 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	-	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	-	6 000 000
AMEN BANK (2013/7)	3 000 000	En bloc le 02/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	3 000 000	-	-	3 000 000
AMEN BANK (2013/9)	3 000 000	En bloc le 02/03/2014	3 000 000	-	3 000 000	-
BIAT (2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	3 000 000	-	3 000 000
BT (2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000
<u>Sous-total</u>			92 364 286	8 000 000	17 178 571	83 185 715
BANQUES ETRANGERES						
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	8 242 275	-	717 259	7 525 016
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000
BERD	10 000 000	Semestriellement (2016-2019)	-	22 225 000	-	22 225 000
<u>Sous-total</u>			23 242 275	22 225 000	717 259	44 750 016
<u>Total des crédits bancaires</u>			115 606 561	30 225 000	17 895 830	127 935 731
						96 853 874
						31 081 858

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement					Fin de période échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
			Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	8 500 000	-	-	8 500 000	6 800 000	1 700 000
CIL 2014/1		Annuellement (2015-2019)	-	14 300 000	-	14 300 000	14 300 000	-
Total des emprunts obligataires			125 500 000	14 300 000	18 000 000	121 800 000	80 100 000	41 700 000
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING								
BILLETS DE TRESORERIE								
Billets de trésorerie à court terme			10 200 000	35 300 000	30 400 000	15 100 000	-	15 100 000
Sous-total			10 200 000	35 300 000	30 400 000	15 100 000	-	15 100 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
						Soldes	échéances à plus d'un an
CERTIFICATS DE LEASING							
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 13/05/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	1 000 000	En bloc le 27/01/2014	1 000 000	-	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 10/02/2014	2 000 000	-	2 000 000	-	-
Certificat EL BARAKA 6/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	2 000 000	En bloc le 24/02/2014	2 000 000	-	2 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	1 000 000	-	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	1 000 000	-	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	2 000 000	En bloc le 17/03/2014	2 000 000	-	2 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	1 000 000	En bloc le 24/03/2014	1 000 000	-	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	2 000 000	En bloc le 30/03/2014	2 000 000	-	2 000 000	-	-
Certificat EL BARAKA BANK 1/2014	3 000 000	En bloc le 19/02/2015	-	3 000 000	-	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA BANK 2/2014	2 000 000	En bloc le 30/09/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK	2 000 000	En bloc le 12/05/2014	-	2 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	3 000 000	En bloc le 12/05/2014	-	3 000 000	3 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	3 000 000	En bloc le 12/05/2014	-	3 000 000	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
						Soldes	échéances à plus d'un an
Certificat ZITOUNA BANK	1 000 000	En bloc le 26/05/2014	-	1 000 000	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	2 000 000	En bloc le 26/05/2014	-	2 000 000	2 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	1 000 000	En bloc le 26/05/2014	-	1 000 000	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	2 000 000	En bloc le 16/06/2014	-	2 000 000	2 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	1 000 000	En bloc le 23/06/2014	-	1 000 000	1 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	2 000 000	En bloc le 23/06/2014	-	2 000 000	2 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	3 000 000	En bloc le 27/06/2014	-	3 000 000	3 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK	3 000 000	En bloc le 27/06/2014	-	3 000 000	3 000 000	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2014	1 000 000	En bloc le 23/07/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-
Certificat EL BARAKA BANK 3/2014	3 000 000	En bloc le 13/11/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 2/2014	2 000 000	En bloc le 25/08/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 3/2014	3 000 000	En bloc le 30/03/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 4/2014	2 000 000	En bloc le 15/09/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 5/2014	1 000 000	En bloc le 22/09/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 6/2014	2 000 000	En bloc le 22/09/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-
Sous-total							
Total des BILLETS DE TRÉSORERIE							
& CERTIFICATS DE LEASING							
TOTAL GENERAL							
289 306 561	121 825 000	113 295 830	287 835 731	176 953 874	120 881 858		
43 200 000	77 300 000	77 400 000	48 100 000			48 100 000	
38 000 000	42 000 000	47 000 000	33 000 000			33 000 000	

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	151 074	124 827	86 866
- Effets à payer, prestataire assurance	578 464	538 612	446 697
- Factures non parvenues	-	-	10 750
<u>Sous total</u>	<u>729 538</u>	<u>663 439</u>	<u>544 313</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	6 692 234	3 393 265	1 515 216
- Effets à payer	10 235 257	10 863 825	4 036 683
- Retenue de garantie	109 574	95 776	99 335
- Factures non parvenues	-	26 423	-
<u>Sous total</u>	<u>17 037 065</u>	<u>14 379 289</u>	<u>5 651 235</u>
Total	17 766 603	15 042 728	6 195 548

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	274 004	268 295	277 992
- Personnel, rémunérations dues	121	84	-
- Personnel, autres charges à payer	224 172	261 096	297 287
- Etat, retenues sur salaires	99 051	92 170	15 541
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	294 792	302 511	221 729
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	10 814	11 574	35 317
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 015	12 493	13 484
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	226 938	54 648
- Etat, autres impôts et taxes à payer	15 449	16 511	13 923
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 220	8 049	8 340
- Etat, TVA à payer	-	-	682 133
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 423	32 094	32 094
- CNSS	203 049	192 159	119 110
- CAVIS	23 564	20 860	4 665
- CNAM	15 657	15 029	9 703
- Assurance Auto	-	35 089	-
- Assurance Vie	6 344	-	6 344
- Assurance Groupe	21 601	20 653	20 799
- Autres comptes créditeurs	34 530	459 039	97 665
- Avances sur cessions titres immobilisés	1 563 010	971 835	80 708
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	50 055	47 855	49 280
- Prestataires Recouvrement	206 173	139 382	153 318
- Prestataires Assurances	316 203	921 766	969 070
- Compte d'attente	668 455	760 202	668 455
- Diverses Charges à payer	357 780	298 570	380 412
- Autres produits constatés d'avance	603	6 750	8 105
- Provisions pour risques et charges	30 000	30 000	30 000
Total	4 472 085	5 151 005	4 250 121

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserve extraordinaire		-	1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		20 441 840	16 994 000	16 994 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 710 468	1 486 865	1 437 586
- Actions propres	(D)	(2 679 919)	(1 655 149)	(2 366 762)
- Résultats reportés		3 456 294	509 321	509 321
Total des capitaux propres avant résultat de la période		50 428 683	46 585 037	45 824 145
Résultat de la période (1)		2 556 698	3 660 677	8 566 851
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	52 985 381	50 245 713	54 390 996
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,511	0,732	1,713

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2014, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762
Achats de l'exercice	22 831	313 157
Solde au 30 juin 2014	175 437	2 679 919

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2014, 3,51% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2014
 (exprimé en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012								
25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 Mai 2013							(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)	(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(675 222)	(675 222)
Encassement de dividendes sur actions propres							61 477	61 477
Divers							(31 862)	(31 862)
Résultat de la période close le 30 juin 2013							3 660 677	3 660 677
Solde au 30 Juin 2013								
25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 486 865	509 321	(1 655 149)	3 660 677	50 245 713
Résultats de la période clos le 30 juin 2013 (annualtion)							(3 660 677)	(3 660 677)
Rachat d'actions propres							(711 613)	(711 613)
Divers							(49 278)	(49 278)
Résultat net de l'exercice 2013							8 566 851	8 566 851
Solde au 31 Décembre 2013								
25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 587	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Mai 2014							(8 566 851)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(3 750 000)	(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(313 157)	(313 157)
Encassement de dividendes sur actions propres							127 963	127 963
Divers							(27 119)	(27 119)
Résultat de la période close le 30 juin 2014							2 556 698	2 556 698
Solde au 30 Juin 2014							2 556 698	52 985 381
25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 710 468	3 456 294	(2 679 919)	2 556 698	

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Intérêts de leasing	15 738 644	15 052 804	30 627 671
- Intérêts de retard	1 016 475	1 018 162	2 137 434
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	132 101	190 343	282 235
- Autres	468 824	159 516	537 274
Total	17 356 044	16 420 825	33 584 613
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	129 993	251 250	363 535
Intérêts de retard antérieurs	156 890	117 012	195 656
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(576 030)	(433 812)	(442 356)
Intérêts de retard	(286 092)	(244 764)	(313 269)
Variation des produits réservés	(575 239)	(310 314)	(196 434)
Total des intérêts et des produits de leasing	16 780 805	16 110 511	33 388 179
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	320 959 985	317 003 675	317 003 675
. A la fin de la période	336 137 754	332 481 390	320 959 985
. Moyenne	(D)	328 548 870	324 742 533
- Intérêts de la période	(C)	15 738 644	15 052 804
- Taux moyen	(C) / (D)	9,58%	9,27%
			9,60%

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Intérêts des emprunts obligataires		3 502 420	3 734 534	7 276 300
- Intérêts des crédits des banques locales		2 798 069	2 330 885	5 431 138
- Intérêts des crédits des banques étrangères		491 290	370 855	803 386
- Intérêts des autres opérations de financement		2 048 762	1 331 114	3 187 788
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		131 924	120 144	246 536
Total des charges financières des emprunts	(A)	8 972 465	7 887 531	16 945 149
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(45 746)	(56 003)	(117 939)
- Autres charges financières		28 575	11 899	27 687
Total des autres charges financières		(17 170)	(44 104)	(90 252)
Total général		8 955 294	7 843 427	16 854 897
- Encours des ressources				
. Au début de l'exercice		289 306 561	275 704 549	275 704 549
. A la fin de l'exercice		297 835 731	297 257 936	289 306 561
. Moyenne	(B)	293 571 146	286 481 243	282 505 555
- Taux moyen (A) / (B)		6,11%	5,51%	6,00%

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Intérêts des comptes courants		6 718	6 694	13 499
- Plus values sur cession des titres immobilisés		266 449	251 144	380 085
- Dividendes		79 995	-	165 206
- Moins values sur cession des actions cotées		-	-	(968)
- Plus values sur titres SICAV		8 457	17 531	17 540
- Plus values sur cession des actions cotées		-	-	236
- Autres produits financiers		34 243	13 251	98 434
Total		395 862	288 620	674 033

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Salaires et complément de salaires		1 495 905	1 511 922	2 823 195
- Charges connexes aux salaires		45 625	38 295	79 113
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires		237 896	228 653	456 642
- Autres charges sociales		49 159	49 703	101 021
Total		1 828 585	1 828 573	3 459 972

NOTE 18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 023	-	-
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	197 549	217 063	421 483
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 667	-	-
Total	200 239	217 063	421 483

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Achats de matières et fournitures	106 072	116 637	197 153
Total des achats	106 072	116 637	197 153
- Sous-traitance générale	14 395	15 200	30 467
- Locations	41 839	42 527	133 979
- Entretiens et réparations	104 786	85 523	183 754
- Primes d'assurances	21 933	22 930	45 148
Total des services extérieurs	182 953	166 181	393 348
- Personnel extérieur à l'entreprise	44 850	43 234	94 831
- Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	79 829	94 739	181 932
- Publicités, publications, relations publiques	68 819	69 956	142 064
- Déplacements, missions et réceptions	37 212	40 405	43 624
- Frais postaux et de télécommunications	70 708	69 330	137 998
- Services bancaires et assimilés	70 267	86 003	170 786
Total des autres services extérieurs	371 685	403 667	771 235
- Jetons de présence	31 500	31 500	63 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de risques	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de crédits	7 500	7 500	15 000
Total des charges diverses	54 000	54 000	108 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	39 235	38 485	83 514
- T.C.L	40 157	45 077	84 406
- Droits d'enregistrement et de timbres	5 016	1 787	2 295
- Autres impôts et taxes	21 070	16 418	34 205
Total des impôts et taxes	105 478	101 767	204 420
Total général	820 188	842 252	1 674 156

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 136 449	4 166 336	5 256 416
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 751 498)	(2 686 770)	(3 498 138)
- Crées radées	4 718	40 512	1 135 700
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(1 022 695)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(94 649)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(18 356)
- Encaissement sur créances radées	(16 200)	(30 000)	(45 000)
Total	2 373 469	1 490 078	1 713 277

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	6 718	6 909	13 804
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participation	-	-	40 579
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(60 000)	(60 000)
Total	6 718	(53 091)	(5 617)

NOTE 22 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	13 020	81 945	81 955
- Apurement de comptes	9 831	67 136	285 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	6 517	659	707
Total	29 368	149 739	368 641

NOTE 23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Moins value sur cessions d'immobilisations	812	-	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	283	75	182
- Pénalités de retard	2 545	350	3 441
Total	3 640	425	3 623

NOTE 24 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Bénéfice comptable	3 194 184	4 578 404	10 693 809
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 136 449	4 166 336	5 256 416
- Dotations aux provisions des autres actifs	6 718	6 909	13 804
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-	37 000
- Reprises sur provisions	1 751 498	2 686 770	-
- Reprises sur provisions fiscales 2010	-	-	7 467 712
- Reprises sur provisions fiscales 2011	-	-	511 528
- Reprises sur provisions fiscales 2012	-	-	2 226 076
- Provisions pour congés payés 2014/2013	-	-	277 992
- Jetons de présence excédentaires	13 500	13 500	27 000
- Diverses charges non déductibles	53 004	49 824	79 673
A déduire			
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	-	-	5 943 655
- Reprises sur provisions comptables	1 751 498	2 686 770	4 261 661
- Provisions pour congés payés 2013/2012	-	-	269 048
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	60 000	60 000
- Dividendes	79 995	-	165 206
- Plus value sur cession d'actions cotées	-	-	236
Bénéfice fiscal avant provisions	7 323 860	8 754 973	15 891 204
Provisions pour créances douteuses 100%	4 136 449	4 166 336	5 256 416
Bénéfice fiscal	3 187 411	4 588 637	10 634 788
Réinvestissements exonérés			
* Société CIL SICAR	-	-	1 840 000
* Société GRAFI PRINT	-	-	50 000
* Société LA GRIFFE	-	-	500 000
* Société ARMA PLUS	-	-	450 000
* Société GREEN TECHNO	-	-	70 000
* Société INVEST IMMO	-	-	45 000
* Société VESTA	-	-	96 300
* Société RED TEC	-	-	40 000
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	-	-	30 000
* Société ECOMAT	-	-	480 000
* Société PRO IMMO HAMMAET	-	-	125 000
* Société POLYBAT	-	-	440 000
* Société TECHNO CAP BON	-	-	90 000
* CIL SICAR FONDS N° 1	-	-	303 700
* Reliquat à investir	1 366 023	1 966 559	-
Bénéfice imposable	1 821 388	2 622 078	6 074 788
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	637 486	917 727	2 126 958
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	638 087	689 292	2 067 877
- Retenues sur placements	3 403	1 497	4 433
Impôt à payer (Report d'impôt)	(4 004)	226 938	54 648

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	24 372 052	23 750 098	23 750 098
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(26 479 284)	(26 511 119)	(24 372 052)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 9	(2 876 416)	(2 435 623)	(2 435 623)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	3 489 068	2 972 894	2 876 416
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(192 325)	(225 325)	(225 325)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	182 325	225 325	192 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 363 677)	(1 335 304)	(1 335 304)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 483 593	1 422 017	1 363 677
- TVA collectée	+		16 951 144	15 458 262	31 118 340
- TVA collectée sur avances et acomptes			(1 124 634)	(396 275)	(820 799)
- Remboursements principal	+	Note 5	81 656 408	79 010 489	157 800 433
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	17 356 044	16 420 825	33 584 613
- Autres produits d'exploitation	+		176 282	198 261	384 746
- Crédances virées en pertes	-	Note 20	(4 718)	(40 512)	(1 135 700)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 20	16 200	30 000	45 000
- Encours financiers virés en pertes	-	Note 5	-	-	449 110
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	71 594	(125 497)	(509 679)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(403 267)	(342 787)	(407 083)
- Crédances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	663 421	522 212	522 212
- Crédances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(315 121)	(338 406)	(663 421)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	11 135	4 871	37 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	5 555 039	5 531 336	9 336 448
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>119 224 863</u>	<u>113 795 741</u>	<u>229 555 773</u>

NOTE 26 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	5 651 235	15 194 837	15 194 837
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(17 037 065)	(14 379 289)	(5 651 235)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	Note 8	(146 150)	(91 650)	(91 650)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	91 439	91 150	146 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	103 743 154	101 300 530	172 301 564
- TVA sur Investissements	+		14 268 938	13 225 666	22 873 679
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	13 484	26 750	26 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	(5 015)	(12 493)	(13 484)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>106 580 019</u>	<u>115 355 501</u>	<u>204 786 612</u>

NOTE 27 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 12			
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 12	(121)	(84)	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 8	-	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 8	12 408	7 075	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 11	544 313	683 687	683 687
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 11	(729 538)	(663 439)	(544 313)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 12	277 992	269 048	269 048
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 12	(274 004)	(268 295)	(277 992)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 12	297 287	291 715	291 715
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 12	(224 172)	(261 096)	(297 287)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 12	15 541	36 230	36 230
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 12	(99 051)	(92 170)	(15 541)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 12	221 729	211 969	211 969
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 12	(294 792)	(302 511)	(221 729)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 12	119 110	133 682	133 682
- C.N.S.S en fin de période	- Note 12	(203 049)	(192 159)	(119 110)
- CAVIS en début de période	+ Note 12	4 665	13 939	13 939
- CAVIS en fin de période	- Note 12	(23 564)	(20 860)	(4 665)
- CNAM en début de période	+ Note 12	9 703	10 948	10 948
- CNAM en fin de période	- Note 12	(15 657)	(15 029)	(9 703)
- Assurance groupe et vie en début de période	+ Note 12	27 143	19 449	19 449
- Assurance groupe et vie en fin de période	- Note 12	(27 945)	(20 653)	(27 143)
- Assurance auto en début de période	+ Note 12	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	- Note 12	-	(35 089)	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+ Note 12	49 280	47 990	47 990
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	- Note 12	(50 055)	(47 855)	(49 280)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 12	380 412	291 825	291 825
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 12	(357 780)	(298 570)	(380 412)
- TVA, payée sur biens et services	+ Note 18	115 454	129 214	251 919
- Charges de personnel	+ Note 18	1 828 585	1 828 573	3 459 972
- Autres charges d'exploitation	+ Note 20	820 188	842 252	1 674 156
- Impôts et taxes	- Note 20	(105 478)	(101 767)	(204 420)
- Charges à répartir	+ Note 9	10 000	13 500	22 500
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		2 328 603	2 511 517	5 267 434

NOTE 28 : INTERETS PAYES

			30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	248 270	102 001	258 518
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 10	(208 931)	(99 507)	(99 507)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 10	107 991	174 966	208 931
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	35 317	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(10 814)	(11 574)	(35 317)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	4 380 077	4 388 590	4 388 590
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(3 540 952)	(3 935 038)	(4 380 077)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	1 443 449	880 219	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(1 999 433)	(1 514 366)	(1 443 449)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	147 828	134 422	134 422
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(200 284)	(123 006)	(147 828)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	536 910	463 509	463 509
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(740 282)	(743 865)	(536 910)
- Intérêts constatés d'avance sur billets de trésorerie en début de périod	-	Note 10	-	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur billets de trésorerie en fin de périod	+	Note 10	100 650	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	-	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(177 212)	-	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	8 955 294	7 843 427	16 854 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(131 924)	(120 144)	(246 536)
Intérêts payés			8 945 953	7 439 634	16 299 463
			30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	54 648	506 994	506 994
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	-	(226 938)	(54 648)
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 8	4 004	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	13 923	16 713	16 713
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(15 449)	(16 511)	(13 923)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	8 340	8 071	8 071
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(8 220)	(8 049)	(8 340)
- TVA payée	+		2 732 563	1 973 388	6 668 637
- Impôts et taxes	+	Note 19	105 478	101 767	204 420
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	637 486	917 727	2 126 958
Impôts payés			3 532 773	3 273 162	9 454 882

NOTE 29 : IMPOTS PAYES

NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+ Note 7		138 824	252 568	315 446
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			138 824	252 568	315 446

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	- Note 23		(812)	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 7		226	-	1 163
- Immobilisations mises en rebut	+ Note 7		686	-	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 22		13 020	81 945	81 955
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			13 120	81 945	83 118

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ Note 6		2 174 350	4 810 000	7 200 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			2 174 350	4 810 000	7 200 000

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+ Note 6		463 840	96 520	1 391 580
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 16		266 449	251 144	380 085
- Crédances sur cession titre immobilisé en début de période	+ Note 8		296 000	-	-
- Crédances sur cession titre immobilisé en fin de période	- Note 8		(296 000)		(296 000)
- Avances sur cession titre immobilisé en début de période	- Note 12		(80 708)	-	-
- Avances sur cession titre immobilisé en fin de période	+ Note 12		1 563 010	971 835	80 708
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			2 212 591	1 319 499	1 556 373

NOTE 34 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes	+	Note 13	3 750 000	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 13	(127 963)	(61 477)	(61 477)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	32 094	20 698	20 698
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(43 423)	(32 094)	(32 094)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 13	27 119	31 862	81 141
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 637 827</u>	<u>3 708 989</u>	<u>3 758 268</u>

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>30 Juin 2014</u>	<u>30 Juin 2013</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 8	(563 800)	(690 669)	(942 250)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 8	350 668	281 647	433 152
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	1 198 852	1 101 306	1 101 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(646 890)	(1 282 529)	(1 198 852)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	46 310	36 701	36 701
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(218 338)	(224 147)	(46 310)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	250 317	226 695	226 695
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(391 606)	(221 180)	(250 317)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 8	6 465	14 411	14 411
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 8	(5 719)	(14 321)	(6 465)
- Comptes d'attente en début de période	-	Note 12	(668 455)	-	-
- Comptes d'attente en fin de période	+	Note 12	668 455	760 202	668 455
- Placements en titres en début de période	+		-	1 392 428	1 392 428
- Placements en titres en fin de période	-		-	(20 218)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(250 983)	(217 112)	(217 112)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	240 703	598 421	250 983
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	(969 070)	(1 104 038)	(1 104 038)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	316 203	921 766	969 070
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(8 105)	(8 793)	(8 793)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	603	6 750	8 105
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	129 413	37 476	293 948
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	16 348	67 794	286 686
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(2 828)	(425)	(3 623)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>(501 457)</u>	<u>1 662 165</u>	<u>1 904 182</u>

NOTE 36 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 15 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

DELTA CONSULT

Mohamed Neji HERGLI

Walid BEN SALAH